

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

**CAMBIO**

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°453/2010/CE modifiant le Règlement n°1907/2006/CE (REACH)

**1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ**

**1.1 – Identificateur du produit :**

CAMBIO

**1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :**

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

**1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnell – BP 5 - 47480 PONT DU CASSE (France)

☎ : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

☎ : 05 53 69 81 89 - Fax : 05 53 47 95 01

Mail : [fds@desangosse.com](mailto:fds@desangosse.com)

**1.4- Numéro d'appel d'urgence**

Appeler le 112 ou le 15 ou le Centre Anti Poison le plus proche, ou le n° Orfila : 01 45 42 59 59

**2 – IDENTIFICATION DES DANGERS**

**2.1 – Classification de la substance ou du mélange**

➤ Conformément à la Directive 1999/45/CE et ses adaptations :

Symbole : Xn

Phrases de risque : R22, R43

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogrammes : SGH07

Mentions de danger : H302, H317, H413

**2.2 – Eléments d'étiquetage**

➤ Conformément au Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Pictogramme :



Mention d'avertissement : **ATTENTION**

Mentions de danger :

**H302** : Nocif en cas d'ingestion

**H317** : Peut provoquer une allergie cutanée

**H413** : Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques

Conseils de prudence :

**P261** : Eviter de respirer les brouillards et vapeurs

**P270** : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit

**P273** : Eviter le rejet dans l'environnement

**P280** : Porter des gants de protection

**P333+P313** : En cas d'irritation/éruption cutanée : consulter un médecin

**P363** : Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

**P405** : Garder sous clef

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014

**Autres éléments d'étiquetage :**

**EUH401** : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

**SP1** : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.]

**SPe1.1** : Pour protéger les eaux souterraines/les organismes du sol, ne pas appliquer la bentazone ou tout autre produit contenant la bentazone plus de 1,5 kg m.a./ha/an

**SPe3.5** : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

**2.3 – Autres dangers**

-

**3 – COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

Ce mélange contient :

- 29.8% de 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium  
N°CAS : 50723-80-3
- 8.5% de dicamba, sel de sodium  
N°CAS : 1982-69-0

➤ Classification et étiquetage de la substance selon la Directive 67/548/CEE et ses adaptations :

Nom chimique	Symbole (s)	Phrases de risque (*)
2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium	Xn	R22, R41, R43, R52/53
dicamba, sel de sodium	-	R52/53

➤ Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classe(s) et catégorie(s) de danger	Mentions de danger (*)
2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium	Acute Tox. 4 Eye Dam./Irrit. 1 Skin Sens. 1B Aquatic Chronic 3	H302, H318, H317, H412
dicamba, sel de sodium	Aquatic Chronic 3	H412

\*Libellé complet des phrases de risque et de mentions de danger : voir section 16.

**4 – PREMIERS SECOURS****4.1- Description des premiers secours**

Retirer les vêtements souillés.

**Après inhalation:**

Repos, air frais, secours médical.

**Après contact avec la peau:**

Laver à fond avec de l'eau et du savon.

**Après contact avec les yeux:**

Laver à fond à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**Après ingestion:**

Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml d'eau, secours médical.

**4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits dans l'étiquette (voir section 2) et/ou en section 11.

A ce jour, aucun autre symptôme ou effet important n'est connu.

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014



#### **4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires**

Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

---

## **5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

### **5.1- Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction recommandés: eau pulvérisée, mousse, poudre d'extinction, dioxyde de carbone

### **5.2- Dangers particuliers résultant de la substance**

Monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, chlorure d'hydrogène, dioxyde de carbone, oxydes d'azote, composé organo-chloré, oxydes de soufre.

Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

### **5.3- Conseils aux pompiers**

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

#### **Autres informations:**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

---

## **6 – MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL**

### **6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

### **6.2- Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

### **6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

### **6.4- Références à d'autres sections**

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent en section 8 et 13.

---

## **7 – MANIPULATION ET STOCKAGE**

### **7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

### **7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014



Protéger des températures inférieures à : -5 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) en dessous de la température indiquée pour une période prolongée.

Protéger des températures supérieures à : 40 °C

Les caractéristiques du produit peuvent se modifier si la substance/le produit est stocké(e) au-dessus de la température indiquée pour une durée prolongée.

### **7.3 – Utilisations finales particulières**

Produit phytopharmaceutique - Herbicide

---

## **8 – CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

### **8.1 – Paramètres de contrôle**

-

### **8.2- Contrôles de l'exposition**

Équipement de protection individuelle

#### **Protection respiratoire:**

Protection respiratoire adaptée en cas de concentrations élevées ou d'action prolongée: Filtre combiné pour gaz/vapeurs de composés organiques, inorganiques acides et basiques (p.ex. EN 14387 type ABEK).

#### **Protection des mains:**

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN 374), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN 374): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

#### **Protection des yeux:**

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

#### **Vêtements de protection:**

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

#### **Mesures générales de protection et d'hygiène**

Pour la manipulation des produits phytosanitaires conditionnés dans des emballages tels que ceux destinés à l'utilisateur final, il faut tenir compte des recommandations pour les équipements de protection personnelle telles que figurant dans le mode d'emploi. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

---

## **9 – PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

### **9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

**ASPECT** : Liquide

**COULEUR** : Jaune à rouge

**ODEUR** : Odeur modérée, de fumée

**POINT DE SOLIDIFICATION** : env. -10°C

**POINT D'EBULLITION** : env. 100°C

**POINT D'ECLAIR** : Pas de point d'éclair. Mesure réalisée jusqu'à la température d'ébullition.

**INFLAMMABILITE** : Sur la base de la structure ou de la composition il n'y a aucune indication d'inflammabilité

**AUTO-INFLAMMABILITE** : Non auto inflammable

**PROPRIÉTÉS COMBURANTES** : Non comburant

**EXPLOSIVITE** : Aucune propriété explosive

**PRESSION DE VAPEUR** : env. 23hPa

**DENSITE** : env. 1,17 g/cm<sup>3</sup>

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014

pH : env. 7 - 9

**SOLUBILITE DANS L'EAU** : Complètement soluble

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de Sodium :*  
Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): 0,77 - (Valeur du pH: 5)

**VISCOSITE DYNAMIQUE**: env. 6mPa.s (20°C)

## **9.2- Autres informations**

-

---

## **10 – STABILITE ET REACTIVITE**

### **10.1- Réactivité**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.2- Stabilité chimique**

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

### **10.3- Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

### **10.4- Conditions à éviter**

Voir les renseignements sur l'entreposage à la section 7.

### **10.5- Matières incompatibles**

Produits à éviter : bases fortes, acides forts, oxydants puissants.

### **10.6- Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

---

## **11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

### **11.1- Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

Données expérimentales/calculées:

DL<sub>50</sub> rat (par voie orale): 2.219 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.1)

CL<sub>50</sub> rat (par inhalation): > 5,9 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

Aucune mortalité n'a été constatée.

DL<sub>50</sub> rat (par voie cutanée): > 4.000 mg/kg (Directive 92/69/CEE, B.3)

Aucune mortalité n'a été constatée.

#### **Irritation**

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau lapin: non irritant (Directive 92/69/CEE, B.4)

Lésion oculaire grave/irritation lapin: non irritant (Directive 92/69/CEE, B.5)

#### **Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau**

Possible sensibilisation de la peau après contact. Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium*

*Données expérimentales/calculées:*

*Essai de maximalisation sur le cochon d'Inde cobaye: sensibilisant pour la peau (Ligne directrice 406*

*de l'OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.*

#### **Mutagenicité des cellules germinales**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

#### **Cancérogénicité**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les différentes études réalisées sur animaux n'ont pas montré d'effets cancérogènes.

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014

### **Toxicité pour la reproduction**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

### **Toxicité pour le développement**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

### **Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)**

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Aucune organo-toxicité spécifique de la substance n'a été observée après une administration répétée à des animaux.

### **Autres informations sur la toxicité**

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

---

## **12 – INFORMATIONS ECOLOGIQUES**

### **12.1- Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL<sub>50</sub> (96 h) > 100 mg/l, *Oncorhynchus mykiss* (OCDE 203; ISO 7346; 92/69/CEE, C.1, statique)

Invertébrés aquatiques:

CE<sub>50</sub> (48 h) > 100 mg/l, *Daphnia magna* (Directive 92/69/CEE, C.2, statique)

Plantes aquatique(s):

CE<sub>50</sub> (72 h) > 100 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus* (Directive 92/69/CEE, C.3, statique)

### **12.2- Persistance et dégradabilité**

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dicamba, sel de sodium

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H<sub>2</sub>O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE). Le produit n'a pas été testé. L'indication donnée est dérivée de substances/produits ayant une structure ou une composition similaire.

### **12.3- Potentiel de bioaccumulation**

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : dicamba, sel de sodium

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

Compte tenu du coefficient de partage n-octanol/eau (log Pow) une accumulation dans les organismes n'est pas attendue.

### **12.4- Mobilité dans le sol**

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : 2,2-dioxyde de 3-isopropyl-1H-2,1,3-benzothiadiazine-4(3H)-one, sel de sodium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut en fonction de la biodégradation être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

Données relatives à : dicamba, sel de sodium

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

En cas de rejet dans le sol, le produit s'infiltre et peut en fonction de la biodégradation être transporté dans les zones plus profondes du sol avec de grands volumes d'eau.

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014

#### **12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT (Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

#### **12.6- Autres effets néfastes**

Le produit ne contient aucune substance listée dans l'Annexe I du Règlement (CE) n°2037/2000 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

---

### **13 – CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**

#### **13.1- Méthodes de traitement des déchets**

Elimination des emballages :

Réutilisation interdite. Lors de l'utilisation du produit, rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Eliminer les emballages vides via une collecte organisée par un service de collecte spécifique. De Sangosse est partenaire de la filière Adivalor.

---

### **14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

#### **14.1- Numéro ONU**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.2- Nom d'expédition des Nations Unies**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.3- Classe(s) de danger pour le transport**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.4- Groupe d'emballage**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.5- Dangers pour l'environnement**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

#### **14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur**

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.  
Consulter également les sections 7 et 8.

#### **14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non concerné.

---

### **15 – INFORMATIONS REGLEMENTAIRES**

#### **15.1- Règlements/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9.

L'utilisateur de ce produit phytosanitaire doit être avisé de la façon suivante: 'Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.' (Directive 1999/45/CE, Article 10, N° 1.2)

Délai de rentrée : 48 heures après traitement pour les travailleurs.

#### **15.2- Evaluation de la sécurité chimique**

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent en section 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014

## 16 – AUTRES INFORMATIONS

### Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

**H318** : Provoque des lésions oculaires graves ; **H302** : Nocif en cas d'ingestion ; **H317** : Peut provoquer une allergie cutanée ; **H412** : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

### Libellé des phrases R mentionnées à la section 3 :

**R22** : Nocif en cas d'ingestion ; **R41** : Risque de lésions oculaires graves ; **R43** : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau ; **R52/53** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

### Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL<sub>50</sub>: Dose létale 50 %

CL<sub>50</sub>: Concentration létale 50%

CE<sub>50</sub>: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistent, very Bioaccumulative (très persistant, très bioaccumulable)

### Détails des modifications depuis la dernière édition : -

-----

*Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour.*

*Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.*

*Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.*

---

Version n° : 1

Annule et remplace la version n° : -

Date de mise à jour : 03/02/2014